



CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA

*Bureau du 13 décembre 2021*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET** : Avenant n°1 au marché de travaux n°190031 – Lot n° 10 - Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (vêtures)

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRESENTS** : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI.

**POUVOIRS** : -

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 5  
  
Votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190031 – Lot n° 10 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Vêtures)**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190031 - lot n°10 concernant la Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Vêtures) notifié le 07/04/2020 à la société les Nouveaux Menuisiers, sise 20620 BIGUGLIA, pour un montant de 102 924,81 € HT ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190031 – lot n°10, des modifications non substantielles sont apparues nécessaires ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux susvisé relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°10 du marché 190031 dans le cadre d'un avenant n°1 :

Modifications en moins-value :  
. Boîtes à eau (4) : 519,20 € HT,  
. Chutes Eaux Pluviales : 9 900 € HT  
Soit un total de : - 10 419,20 € HT (avenant n°1) ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

**OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190031 – Lot n° 10 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Vêtures)**

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE**

De modifier le marché de travaux n°190031 – lot n°10 ;

**DIT**

Que les modifications du marché 190031– lot n°10 engendrent une moins-value de 10 419,20 € HT, soit une baisse de 10,12 % par rapport au montant initial du marché (Budget Principal – Chapitre 23 OP3011) ;

**DECIDE**

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux n°190031 – lot n°10, avec la Sarl Les nouveaux Menuisiers, sise 20620 BIGUGLIA, pour un montant de -10 419,20 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant n°1 au marché 190031 – lot n°10, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;



**LE PRESIDENT**

*[Signature]*  
**Louis-POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **15 DEC. 2021**  
et publication ou notification  
du **15 DEC. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
**Nora MOCHRAOUI**